

# L'ACTIVITE D'UN CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE



**Accueil**  
Accueillir les animaux sauvages en détresse

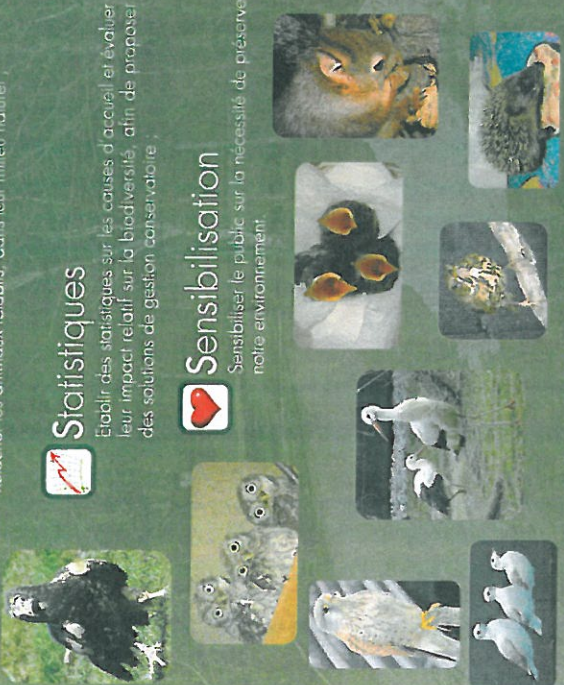
**Soins**  
Soigner les animaux sauvages malades, blessés ou mazonnés, en collaboration avec des vétérinaires pour certaines interventions (opérations chirurgicales, radars, ostéopathie, etc.)

**Réhabilitation**  
Réhabiliter chaque pensionnaire au sein d'infrastructures modulables et adaptées à son espèce, en évitant tout risque d'impregnation

**Relâchés**  
Relâcher les animaux rétablis, dans leur milieu naturel

**Statistiques**  
Établir des statistiques sur les causes d'accueil, et évaluer leur impact relatif sur la biodiversité, afin de proposer des solutions de gestion conservatoire

**Sensibilisation**  
Sensibiliser le public sur la nécessité de préserver notre environnement



**Règlementation:**  
L'activité des centres de sauvegarde est régie par la loi du 10 Juillet 1976 sur la protection de la nature et réglementée par un arrêté du 11 Septembre 1992. Les responsables de centre ne peuvent exercer que sous les conditions suivantes:  
- s'ils sont titulaires d'un certificat de capacité délivré par le préfet de leur département après avis d'une commission ;  
- si leur établissement a obtenu une autorisation d'ouverture délivrée par le préfet du département, donc répondant aux normes minimales définies par l'arrêté.

**Contrôle:**  
les centres de sauvegarde sont contrôlés par les organismes suivants:  
- la Direction des Services Vétérinaires du département (DSV) ;  
- la gendarmerie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCS) ;  
- les services des douanes

Hégaldia n'est pas une association loi 1901, déclare d'intérêt général.  
Arrêté préfectoral n°2007/0443, modifié l'arrêté n°2005/ENV/02 du 19 mai 2005 autorisant l'ouverture de centre de soins sur le territoire de la commune d'Ustaritz.  
N°02 701 124 00025



05 59 43 08 51 HB  
06 76 83 13 31 7/7

contact: [associationhegalaldia@orange.fr](mailto:associationhegalaldia@orange.fr)  
[www.hegalaldia.org](http://www.hegalaldia.org)  
Quartier Arrautz - Chemin Beretterrenborda  
64 480 USTARITZ / UZTARITZE



Nous remercions tous nos partenaires, les vétérinaires et les nombreux adhérents et bénévoles de l'association.

Volume & Graphisme | Création graphique et rédaction  
[www.gongcommunication.fr](http://www.gongcommunication.fr)

**GONG** COMMUNICATION | 05 59 24 93 11

# HEGALALDIA

CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE



Entre océan et montagnes, la sauvegarde de la vie sauvage



Édition: 3000 exemplaires sur papier recyclé - Dépot légal: 2008 - Crédits photos: HEGALDIA, Philippe BÉNECH - Ne pas jeter sur la voie publique - Remise à base vit. dédicat.

## VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE EN DETRESSE... QUE FAIRE ?

### OISEAUX

- 1** COUVREZ ENTIEREMENT L'ANIMAL d'un linge, en lui appliquant les ailes le long du corps, afin de l'immobiliser.
- 3** CONTACTEZ-NOUS RAPIDEMENT AFIN QUE NOUS PUISSIONS INTERVENIR.
  - S'il s'agit d'un rapace, faites principalement attention aux serres et secondairement au bec.
  - S'il s'agit d'un échassier, attention au bec.
  - S'il s'agit d'un vautour, ne tentez pas de l'attraper.



**05 59 43 08 51** HB  
**06 76 83 13 31** 7/7

### 2

- PLACEZ L'ANIMAL DANS UN CARTON DOTE DE TROUS D'AERATION
- Otez la couverture.
  - Evitez d'introduire l'oiseau dans un carton trop grand.
  - tentez de le caler à l'aide d'une serviette placée dans le fond de la boîte afin de limiter ses déplacements durant le transport.
  - Ne pas utiliser de cage grillagée ou à barreaux.



### MAMMIFERES / REPTILES

- S'il s'agit d'un mammifère de petite taille (herisson, écureuil, etc.), immobilisez-le en le couvrant d'un tissu, puis caler-le dans un carton doté de trous d'aération.
  - S'il s'agit d'un mammifère de grande taille (renard, blaireau, chevreuil, etc.), les risques de morsures, ou blessures, sont élevés.
- Contactez-nous, nous vous indiquerons la conduite à tenir en fonction du cas et de l'espèce.
- S'il s'agit d'un reptile, contactez-nous.



### AVERTISSEMENT LES ERREURS A NE PAS COMMETTRE

- Ne mettez pas l'animal dans les bras d'un enfant : bien que blessé ou malade, l'animal reste sauvage !
- N'exhibez pas votre trouvaille. Ni cri, ni gâchis brusques ; vous limiterez ainsi le stress de l'animal, susceptible d'aggraver son état, voire entraîner sa mort !
- Ne forcez pas un animal blessé à boire ou manger.
- N'entrez pas l'ouverture du bec d'un oiseau. Certaines espèces d'oiseaux marins sont dépourvues de nattes, la fermeture prolongée du bec peut donc conduire à l'asphyxie et entraîner la mort de l'animal !
- Ne tentez pas de pratiquer un quelconque soin, si vous n'avez pas les capacités et habilitations requises. Ceci est interdit par la loi !
- Ne jamais introduire un animal dans un sac en plastique, afin d'éviter tout risque de suffocation ; de plus, ces sacs ne sont pas assez rigides pour être pratiques au transport.

### CONTACTER LE CENTRE DE SAUVEGARDE POURQUOI ?

- Nous sommes là pour vous conseiller et vous indiquer la marche à suivre face à un animal sauvage blessé.
- Plus vite l'animal est pris en charge par des spécialistes, plus il a de chances d'être sauvé.
- La majeure partie des animaux sauvages est protégée par la loi, leur détention par un particulier est strictement interdite.
- Dans le cas de jeunes individus, une captivité prolongée ou contact des humains peut entraîner l'imprégnation, qui interdira ultérieurement une réintroduction de l'animal dans son environnement naturel.

## L'IMPREGNATION ou l'homme et la faune sauvage

Avant toute chose, il faut savoir qu'un jeune animal, s'il n'est pas blessé est très rarement abandonné par ses parents. Il est donc judicieux d'appeler le centre de sauvegarde avant de le recueillir.

### QU'EST-CE QUE L'IMPREGNATION ?

L'imprégnation est une influence insidieuse et profonde de l'être humain sur l'animal sauvage. Elle touche essentiellement les animaux non sevrés et élevés par l'homme, ou restés trop longtemps au contact de celui-ci sans côtoyer d'autres congénères (elle est plus rare chez les individus adultes mais peut tout de même survenir).

L'animal considère l'être humain comme un individu de son espèce et de ce fait, tentera constamment de s'en approcher.

### LES CONSEQUENCES

L'animal peut créer diverses nuisances : entrer dans les maisons, voler de la nourriture, soulever l'habitat, attaquer toute personne considérée comme rivale lors de la recherche de territoire, notamment en période de reproduction.



## CHACUN A UN ROLE A JOUER



### AGISSEZ !

- **PARTICIPEZ AU RAPATRIEMENT DES ANIMAUX** du site de leur découverte vers le centre de sauvegarde (50% des animaux sont rapatriés par les salariés du centre ne disposant que d'un seul véhicule de transport. La récupération est un poste de dépenses non négligeable) ;
- **DEVENEZ BÉNÉVOLE** et participez à l'activité du centre ;
- **AIDEZ ET SOUTENEZ L'ASSOCIATION**, dont le fonctionnement dépend essentiellement de votre générosité ;
- **PARLIEZ DE L'ASSOCIATION À VOTRE ENTOURAGE**.

